



ATTESTATION DE FORMATION EDUCATEUR SPORT SANTE

Je soussignée, Nicolas CHAUVIN, Responsable du Service de la formation professionnelle du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy, établissement enregistré auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne – Rhône-Alpes sous le numéro 8303P000403, atteste que :

Monsieur **Vincent DAGIRAL**

a suivi la formation : encadrant sport santé pour une durée totale de 98 heures en centre qui s'est déroulée du 11 janvier 2021 au 23 mars 2021 au CREPS de Vichy.

Compétences acquises à l'issue de la formation

Compétences générales	Compétences spécifiques
Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.	Etre capable de participer à l'accompagnement de l'éducation thérapeutique d'un patient.
Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.	Etre capable d'utiliser des tests d'évaluation spécifiques, adaptés aux limitations fonctionnelles. Evaluation des freins, ressources individuelles, et aptitudes à entrer dans la pratique d'une activité physique adaptée (compte tenu des limitations), par la conduite d'entretiens motivationnels et semidirectifs et validés.
Etre capable de concevoir, coconstruire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.	Etre capable d'identifier les modalités de pratique et leurs adaptations pédagogiques les plus appropriées à l'état des personnes et aux objectifs définis dans l'évaluation initiale. Maîtriser les connaissances des interactions entre pathologie chronique et réponses à l'exercice.
Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique).	Etre capable d'enseigner des activités physiques adaptées nécessitant une réorganisation de la pratique de façon à s'assurer d'une balance bénéfico-risque favorable. Maîtriser les méthodes d'évaluation des capacités et ajuster les contenus enseignés en fonction des objectifs d'amélioration de la santé recherchés (approche ciblée et personnalisée).



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes

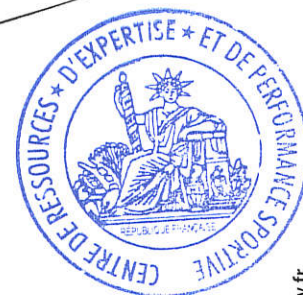
– Vichy

Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels).	Etre capable d'établir un bilan pertinent pour les prescripteurs et les patients, de le communiquer aux patients et à tous les acteurs du parcours de soins, d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.
Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.	Etre capable d'établir un premier bilan de l'état de santé du blessé (fonctions vitales, bilan locomoteur), de transmettre une alerte aux services de secours, d'éviter l'aggravation de l'état du blessé (prise en charge des hémorragies, pertes de connaissance, arrêt cardiaque, hypoglycémie, etc.).
Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.	Connaissances très générales sur la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients, les adaptations spécifiques à l'exercice aigu des patients, les effets attendus de l'activité physique sur des limitations fonctionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Bellerive-sur-Allier, le 27 avril 2021

Le Directeur du CREPS,
et par délégation,
le Responsable du département
formation

Nicolas CHAUVIN



creps-vichy.sports.gouv.fr